

Le portail suisse des ressources humaines

HR Today

Télécharger le pdf (168.91 KB)

HR Today | 04/2010 | Texte: Patricia Meunier

Ces entreprises où il fait bon vivre: le cas Medtronic



Photo: tous droits réservés.

L'institut américain Great Place to work publie la deuxième édition de son classement des sociétés suisses où il fait bon vivre. L'enquête (qui s'appuie sur la période 2009–2010) constate que les conditions de travail ne se sont pas dégradées malgré la crise. Les employés interrogés estiment au contraire qu'ils bénéficient «d'une excellente place de travail».

Pour évaluer près de 800 firmes, Great Place to work a utilisé un modèle qu'il applique depuis 25 ans dans 40 pays du monde: il combine les résultats d'un questionnaire rempli par les employés à un audit auprès des managers de l'établissement. La multinationale Medtronic, leader mondial en technologies médicales, dont le siège européen est à Tolochenaz (400 collaborateurs) a terminé pour la deuxième année consécutive au 11ème rang. Tour d'horizons des avantages RH proposés aux collaborateurs.

La société offre un congé maternité de 18 semaines assorties d'une possibilité de reprendre le travail à 80 pour cent en étant payé à 100 pour cent pendant six semaines. Les pères se voient accorder un congé paternité de deux semaines. Après la maternité, il existe aussi pour les deux sexes une option de prendre un congé sabbatique non payé de 6 mois avec un poste garanti à son retour. De plus, l'option de diminuer son temps de travail à 80 pour cent est garantie pour tous ceux

qui ont eu un enfant.

Si le collaborateur souhaite réduire de manière plus importante son temps de travail, il doit alors obtenir l'assentiment du management. En outre, l'adoption bénéficie des mêmes avantages que ceux liés à la maternité.

Du côté de l'amélioration de la qualité de vie, la société a introduit la possibilité de congé sabbatique dont la durée varie en fonction de l'ancienneté du collaborateur. A partir de trois ans au sein de l'entreprise, la personne est éligible pour une pause de 3 à 12 mois. Ce degré d'ancienneté requis est nettement moins élevé que dans de nombreuses sociétés qui pratiquent plutôt les 10 ans d'entreprise pour donner droit à un tel congé. Par ailleurs, pendant un congé non payé,

Medtronic propose des aménagements au niveau des assurances de l'employé et de sa caisse de pension. Comme par exemple de payer en partie ces charges pour faciliter la réalisation du projet du travailleur. Medtronic propose également 3 jours de vacances au maximum pour ceux qui se préparent à participer à des compétitions sportives professionnelles.

Côté formation, Medtronic encourage ses employés en proposant un programme de subventions pour ceux qui souhaitent se lancer dans un cursus en parallèle de leur emploi. Jusqu'à 5 jours sont offerts à ceux qui suivent une formation personnelle en cours d'emploi, indépendamment des formations internes offertes par l'entreprise.

Concernant l'aménagement de travail, la société a installé un ordinateur portable à chaque collaborateur du siège. Cette installation permet une flexibilité en termes de lieu de travail et aussi d'horaires. Les employés peuvent donc occasionnellement travailler depuis chez eux en fonction des besoins de l'entreprise et de ce qu'il est possible de traiter hors bureau.

Enfin, parmi les éléments qui facilitent la vie, la compagnie possède un fitness à côté de ses bureaux, un service de pressing à l'interne, et une cafétéria de qualité proposant des repas à prix subventionnés.

[Imprimer la page](#)

[Envoyer la page](#)